



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2024-5546
Demande : Demande de catégorie B simplifiée (nouvel organisme nuisible)
Demandeur : Valent Canada, Inc. [VAJ]
Produit : Fongicide V-10504 FS
Numéro d'homologation : 34330
Principes actifs (p.a.) : Éthaboxame, inpyrfluxame, métalaxyl
Numéro de document de l'ARLA : 3690095

But de la demande

La présente demande visait à ajouter à l'étiquette du fongicide V-10504 FS (numéro d'homologation 34330) les allégations de répression de la pourriture des semences, de la fonte des semis en prélevée et en postlevée et de la fonte des semis causées par *Fusarium* spp. sur le maïs et les légumineuses (y compris le soja).

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise puisque le profil d'emploi, y compris la culture hôte ainsi que les doses et calendriers d'application, du produit demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Les résultats d'un total de dix essais en serre et au champ menés sur le maïs et le soja, de 2020 à 2024, pour appuyer la valeur de l'allégation, ont fait l'objet d'un examen. Une efficacité acceptable a été observée sur le maïs et le soja traités avec le fongicide V-10504 FS utilisé conformément au profil d'emploi homologué à l'heure actuelle. Les renseignements sur la valeur appuient les allégations de répression de la pourriture des semences, de la fonte des semis en prélevée et en postlevée et de la fonte des semis causées par *Fusarium* spp. sur le maïs et les légumineuses (y compris le soja) lorsque le produit est utilisé à une dose de 130 ml/100 kg de semences. Cette homologation offre aux producteurs de maïs, de légumineuses et de soja une option supplémentaire pour lutter contre les maladies transmises par les semences et le sol, dès le début du cycle de croissance des cultures.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a achevé une évaluation des renseignements sur la valeur présentés et a jugé acceptable l'allégation de répression de la pourriture des semences, de la fonte des semis en prélevée et en postlevée et de la fonte des semis causées par *Fusarium* spp. sur le maïs et les légumineuses (y compris le soja) traités avec le fongicide V-10504 FS conformément au profil d'emploi homologué.

Références

Numéro
de
document
de
l'ARLA

Référence

- 2020, Value Summary for V-10504 Fungicide, a Fungicide Containing Ethaboxam, Inpyrfluxam, Mandestrobin, and Metalaxyl for Control of Seed and Seedling Diseases of Crop Group 6: Legume Vegetables, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3, 10.3.1,10.4, 10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4
- 3156038
- 2024, Value Summary for V-10504 FS Fungicide, a Seed Protectant Containing Inpyrfluxam, Ethaboxam, and Metalaxyl for Control of Fusarium spp. on Corn and Crop Group 6 - Legume Vegetables, including Soybeans, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3,10.3.1,10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4
- 3645861
- 2024, APPENDIX 1: Trial Reports for “Value Summary for V-10504 FS Fungicide, a Seed Protectant Containing Inpyrfluxam, Ethaboxam, and Metalaxyl for Control of Fusarium spp. on Corn and Crop Group 6 - Legume Vegetables, including Soybeans”, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3,10.3.1,10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4
- 3645862
- 2024, Re: Clarification Response for Category B Streamlined Submission - Addition of Pest Claims for V-10504 FS Fungicide, Sub. No. 2024-5546 (Reg. No. 34330) and Zeltera Fungicide, Sub. No. 2024-5608 (Reg. No. 33820), DACO: 10.1,10.2.3.3
- 3665343
- 2024, APPENDIX 1 - Updated Trial Reports for “Value Summary for V-10504 FS Fungicide, a Seed Protectant Containing Inpyrfluxam, Ethaboxam, and Metalaxyl for Control of Fusarium spp. on Corn and Crop Group 6 - Legume Vegetables, including Soybeans”, DACO: 10.2.3.3
- 3665344

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2025

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9